

# NOTE ET DEMANDE DE REFERENCEMENT POUR L'INTERVENTION EN PREVENTION DU RISQUE DE TMS EN PACA

Le « Réseau TMS PACA » (DIRECCTE PACA, la Carsat Sud-Est, l'ARACT Paca, la MSA Provence-Azur et la MSA Alpes-Vaucluse) a souhaité concrétiser une approche partenariale de la prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) auprès de prestataires extérieurs (cabinets conseils, ergonomes), ci-après désignés prestataires.

Cette approche partenariale propose la promotion et le développement de la prévention des risques professionnels liés aux TMS. Elle a pour objet le référencement de prestataires, lequel se fera sur des personnes physiques et non sur des cabinets conseils. Il est à noter que ce référencement étant spécifique à la région PACA, seuls les cabinets ayant un siège ou une antenne en région PACA peuvent y postuler.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur les sites suivants :

DIRECCTE Paca : [www.sante-securite-paca.org](http://www.sante-securite-paca.org)

ARACT Paca : [www.actmediterranee.fr](http://www.actmediterranee.fr)

CARSAT Sud Est : [www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr)

MSA Provence-Azur et MSA Alpes Vaucluse : [www.msaprovenceazur.fr](http://www.msaprovenceazur.fr) et [www.msa-alpesvaucluse.fr](http://www.msa-alpesvaucluse.fr)

## DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature dûment complété est transmis par voie électronique ou postale à l'adresse suivante :

CARSAT Sud-Est : Jean-Claude STEFANI, [jean-claude.stefani@carsat-sudest.fr](mailto:jean-claude.stefani@carsat-sudest.fr)

Avec une copie à :

MSA Provence-Azur : Marie-Pierre VIVIER, [vivier.marie-pierre@provence-azur.msa.fr](mailto:vivier.marie-pierre@provence-azur.msa.fr)

DIRECCTE Paca : Nathalie AGOSTA, [paca.cellule-pluridisciplinaire@direccte.gouv.fr](mailto:paca.cellule-pluridisciplinaire@direccte.gouv.fr)

ARACT Paca : Elodie GALY, [e.galy@anact.fr](mailto:e.galy@anact.fr)

Ou par voie postale :

Carsat Sud-Est  
35 Rue George  
13386 MARSEILLE CEDEX 20

Un avis d'accusé de réception sera envoyé par voie électronique (e-mail) par la Carsat Sud-Est au demandeur dès réception de son dossier complet.

## INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Un comité de pilotage régional, composé d'un agent de la DIRECCTE PACA, de la Carsat Sud-Est, de l'ARACT PACA, de la MSA Provence-Azur et la MSA Alpes-Vaucluse, examine l'ensemble des dossiers reçus. Le dépôt de dossier de candidature peut être adressé chaque année au comité de pilotage qui statue lors d'une commission d'examen se tenant en fin de chaque année civile. A l'issue de cette instruction, les candidats Seront informés des suites données.

## VALIDITÉ BISANNUELLE DU RÉFÉRENCIEMENT

Le référencement du prestataire a une validité de deux années à l'issue desquelles une nouvelle candidature doit être présentée. Néanmoins, le prestataire référencé s'engage à fournir annuellement un bilan quantitatif et qualitatif de ses interventions (clause suspensive du référencement).

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

## 1 PRESTATAIRE

Entreprise	
Représentée par	
Adresse	
Adresse du siège social (Si hors région)	
Téléphone	Télécopie
Courriel	Site internet
Effectif	Date de création

## 2 IDENTIFICATION DES INTERVENANTS EN ENTREPRISE

La demande concerne les intervenants suivants pour le compte du prestataire (préciser Prénom, Nom et poste occupé dans l'entreprise) :

Prénom :    Nom :    Poste occupé :  
Prénom :    Nom :    Poste occupé :

## **3 DOCUMENTS ET JUSTIFICATIFS A JOINDRE**

Selon les cas, les pièces mentionnées dans la liste suivante devront obligatoirement être jointes au dossier :

• **Cas d'un premier référencement au réseau :**

- Référentiel paraphé et signé par le représentant de l'entreprise, et chaque prestataire postulant au référencement
- Plaquette de présentation de l'entreprise (si elle existe)

Pour chaque prestataire, fournir :

- curriculum vitae (2 pages maximum),
- copie d'un diplôme d'ergonomie et présentation d'une action récente de prévention des TMS, en citant l'entreprise, 5 pages maximum, reprenant les étapes incontournables de la démarche présentées dans le référentiel),
- ou en l'absence de diplôme d'ergonomie, présentation de 2 actions récentes de prévention des TMS, en citant les entreprises, 5 pages maximum, reprenant les étapes incontournables de la démarche présentées dans le référentiel).

• **Cas d'un renouvellement de candidature à l'issu des deux années de validité du référencement :**

- Référentiel paraphé et signé par : le représentant de l'entreprise, et chaque prestataire postulant au référencement
- Plaquette de présentation de l'entreprise (si elle existe et si modifiée depuis le dernier référencement)

Pour chaque prestataire, fournir :

- Présentation d'une action récente de prévention des TMS, en citant l'entreprise, 5 pages maximum, reprenant les étapes incontournables de la démarche présentées dans le référentiel)
- Fourniture du bilan quantitatif et qualitatif complété selon le canevas de l'annexe 1.

• **Cas du maintien du référencement à l'issue de la première année au cours de laquelle il a été délivré :**

- Référentiel paraphé et signé par : le représentant de l'entreprise, et chaque prestataire postulant au référencement
- Fourniture du bilan quantitatif et qualitatif complété selon le canevas de l'annexe 1.

Note concernant les actions présentées : ces dernières devront impérativement faire état d'une intervention pratique (diagnostic TMS), réalisée individuellement, Les actions présentées seront différentes de celles présentées lors du référencement précédent.

L'absence d'une seule des pièces exigées entraînera le rejet du dossier.

Le comité de pilotage régional se réserve le droit de demander des éléments complémentaires aux candidats, dans le cadre de l'instruction de leur dossier.

Fait à .....

Le ....., Nom ....., Prénom .....

Signature